

Porter de véritables politiques locales de sécurité et de prévention

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 3^e force de sécurité intérieure, c'est le rang des polices municipales, derrière la police et la gendarmerie.
- 24 221 policiers municipaux et 8 126 ASVP comptabilisés en 2020.
- 20 % des policiers municipaux et ASVP interviennent dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Garants de la tranquillité publique, les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles se mobilisent depuis plusieurs années pour assurer leurs missions sur les territoires : déploiement de la police de sécurité du quotidien, développement des actions de prévention, participation à la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation, réflexions sur le continuum de sécurité. Ces missions se sont rapidement élargies et continuent d'évoluer, dans un contexte également en pleine mutation.

La sécurité publique s'est imposée ces vingt dernières années comme un enjeu majeur. Elle recouvre aujourd'hui un ensemble de politiques diverses, conduites par de nombreux acteurs devant renforcer leur coopération. Les politiques de sécurité doivent également s'adapter et répondre à des risques devenus protéiformes tandis que son contexte d'intervention devient quant à lui de plus en plus complexe.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine prônent une approche globale et transversale de la sécurité : les politiques de sécurité et de tranquillité publique doivent s'articuler avec les politiques sociales, de santé, d'entretien et de valorisation des espaces publics. Cette vision globale doit permettre de restaurer un lien de confiance et de respect entre les citoyens et les représentants de l'autorité et des institutions républicaines. Ils portent aussi une approche partenariale renforcée entre les différents services et acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, autour du triptyque prévention, action de police et réponse pénale, afin d'améliorer le continuum de sécurité territoriale. Enfin, ils défendent une approche misant sur la proximité et l'implication des habitants, en développant au quotidien un travail de prévention, de médiation voire de conciliation auprès de la population.



Des propositions concrètes

- **Clarifier les compétences et certaines procédures, afin de confirmer et recentrer le rôle de la police municipale dans une action de proximité et de contact avec la population**, en généralisant la verbalisation électronique pour le non-respect des arrêtés du Préfet et des arrêtés du Maire, en simplifiant et en raccourcissant la procédure des véhicules placés en fourrière et en modernisant les outils ; généraliser la forfaitisation pour toutes les contraventions et délits « du quotidien » (occupation de hall d'immeuble, vente à la sauvette, conduite sans permis, vol simple à faible préjudice...);
- **Engager une réflexion sur le statut et le métier de policier municipal, afin de lutter contre le manque d'attractivité actuelle et reconnaître l'élargissement et l'évolution de ses missions**, en révisant les modalités des concours et de la formation initiale, en revoyant les conditions d'évolution de carrière et de départ à la retraite et en travaillant sur la rémunération ;
- **Avoir une compréhension plus fine des phénomènes de radicalisation, les définir par le biais de données objectives et d'indicateurs à travailler dans les différentes instances de coordination ;**
- **Travailler sur la restauration du lien social et favoriser la place des jeunes comme acteurs**, en renouvelant l'engagement bénévole associatif, en réfléchissant à la création d'un statut « bénévole », en engageant une réflexion au niveau national pour permettre une plus forte prévention et répression des actes radicaux et violents en ligne ;
- **Officialiser les relations entre justice et collectivités et garantir un dialogue fréquent**, en améliorant le cadre législatif de la relation entre le parquet et les collectivités locales ;
- **Améliorer la justice de proximité**, plus proche des justiciables, avec des temps corrects de réponse judiciaire, en garantissant des moyens supplémentaires à l'institution judiciaire ;
- **Redéfinir les procédures relatives au secret partagé et à l'instruction pour favoriser la place du maire comme pilier de la chaîne pénale ;**
- **Augmenter et adapter les moyens humains et financiers pour les acteurs de la prévention, notamment dans le secteur médico-social ou le secteur de la santé mentale**, en simplifiant les démarches administratives, en limitant le nombre de financeurs et d'instances décisionnaires, en revoyant la géographie des quartiers prioritaires de la Ville, en complétant la formation initiale des

travailleurs sociaux par la reconnaissance des compétences nécessaires à la prévention ;

- **Revoir le montant et les modalités d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en offrant la possibilité de le rendre pluriannuel ;**
- **Favoriser l'interconnaissance et l'interservices en matière de prévention ;**
- **Utiliser pleinement le maillage qu'offrent les instances de concertation et de pilotage (CLSPD/ CISP) pour favoriser les échanges d'information**, en les ouvrant à l'ensemble des acteurs compétents en matière de prévention (associations, conseils de quartiers, bailleurs sociaux, copropriétés...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Reconnaître les spécificités et l'identité de la police municipale à travers la création d'un statut dérogatoire de la sécurité ;**
- **Doter les collectivités locales d'une véritable interface « justice »,** par la mise en place d'interlocuteurs spécialisés sur les questions de réinsertion et de prévention de la délinquance, avec des moyens supplémentaires dédiés ;
- **Développer les peines en réparation de type TIG/TNR et les élargir à de nouveaux acteurs (SDIS, bailleurs sociaux...);**
- **Reconnaître juridiquement le métier de médiateur social.**
- **Mettre en œuvre des actions fortes à la fois au niveau national et local pour permettre une plus forte prévention et répression des actes radicaux et violents en ligne et une déconstruction de certains discours haineux notamment auprès des jeunes.**